



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 30435

Texte de la question

Reponse. - autoroutes representent un objectif prioritaire des pouvoirs publics. Un tel objectif implique, compte tenu des caracteristiques propres de ces voies rapides, la realisation d'equipements concentres sur des aires de stationnement amenees a cet effet ; de tels equipements destines a satisfaire les besoins des usagers, y compris pendant les periodes de pointe, necessitent de gros investissements. Les sous-concessionnaires des societes d'autoroutes pour les services, tels que la restauration et l'hotellerie, sont choisis apres appel a la concurrence ; ils doivent respecter un cahier des charges contraignant pour satisfaire, le mieux possible, les usagers et sont d'ailleurs assujettis a un controle specifique, tant des societes d'autoroutes que des services de controle de l'Etat. Pour repondre aux besoins des usagers presses, une diversification importante de l'offre de restauration est intervenue ces dernieres annees, avec le developpement des bars-buffets, des sandwicheries et des petites unites de restauration qui proposent plusieurs types de repas. L'installation de camions de restauration rapide d'entrepreneurs independants demeure interdite : une activite de ce type serait peu compatible avec le niveau de service, notamment au regard des regles d'hygiene, exige pour l'activite de restauration sur les autoroutes. En outre, des problemes de securite routiere pourraient se poser pour les usagers si des camions non autorises stationnaient sur des aires de service. Enfin, ces entrepreneurs n'etant pas assujettis aux memes contraintes que les sous-concessionnaires permanents, leur activite fausserait la concurrence. En ce qui concerne le second point, il est exact que le prix des carburants est plus eleve sur les autoroutes. Ceci s'explique partiellement par des charges plus elevees liees, notamment, a l'obligation d'ouvrir en permanence les stations-service, et au cout d'installations dont la dimension est calculee pour faire face aux pointes de trafic. Les prix des carburants, etant libres, sont fixes a des niveaux d'ailleurs variables par les societes petrolieres ; trop eleves, ils sont de nature a reduire leur clientele. Aussi, leur interet bien compris rejoignant celui de l'utilisateur, devraient-elles etre conduites a mener une politique de prix raisonnables de maniere a valoriser leur image de marque et assurer un niveau suffisant d'activite a leur point de vente dans un contexte de liberte generale des prix.

Texte de la réponse

Reponse. - autoroutes representent un objectif prioritaire des pouvoirs publics. Un tel objectif implique, compte tenu des caracteristiques propres de ces voies rapides, la realisation d'equipements concentres sur des aires de stationnement amenees a cet effet ; de tels equipements destines a satisfaire les besoins des usagers, y compris pendant les periodes de pointe, necessitent de gros investissements. Les sous-concessionnaires des societes d'autoroutes pour les services, tels que la restauration et l'hotellerie, sont choisis apres appel a la concurrence ; ils doivent respecter un cahier des charges contraignant pour satisfaire, le mieux possible, les usagers et sont d'ailleurs assujettis a un controle specifique, tant des societes d'autoroutes que des services de controle de l'Etat. Pour repondre aux besoins des usagers presses, une diversification importante de l'offre de restauration est intervenue ces dernieres annees, avec le developpement des bars-buffets, des sandwicheries et des petites unites de restauration qui proposent plusieurs types de repas. L'installation de camions de restauration rapide d'entrepreneurs independants demeure interdite : une activite de ce type serait peu

compatible avec le niveau de service, notamment au regard des regles d'hygiene, exige pour l'activite de restauration sur les autoroutes. En outre, des problemes de securite routiere pourraient se poser pour les usagers si des camions non autorises stationnaient sur des aires de service. Enfin, ces entrepreneurs n'etant pas assujettis aux memes contraintes que les sous-concessionnaires permanents, leur activite fausserait la concurrence. En ce qui concerne le second point, il est exact que le prix des carburants est plus eleve sur les autoroutes. Ceci s'explique partiellement par des charges plus elevees liees, notamment, a l'obligation d'ouvrir en permanence les stations-service, et au cout d'installations dont la dimension est calculee pour faire face aux pointes de trafic. Les prix des carburants, etant libres, sont fixes a des niveaux d'ailleurs variables par les societes petrolieres ; trop eleves, ils sont de nature a reduire leur clientele. Aussi, leur interet bien compris rejoignant celui de l'usager, devraient-elles etre conduites a mener une politique de prix raisonnables de maniere a valoriser leur image de marque et assurer un niveau suffisant d'activite a leur point de vente dans un contexte de liberte generale des prix.

Données clés

Auteur : [M. Lamant Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30435

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 1987, page 5343

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2047